

PrésERVER l'environnement de protection dans les régions du Sahel et du Lac Tchad

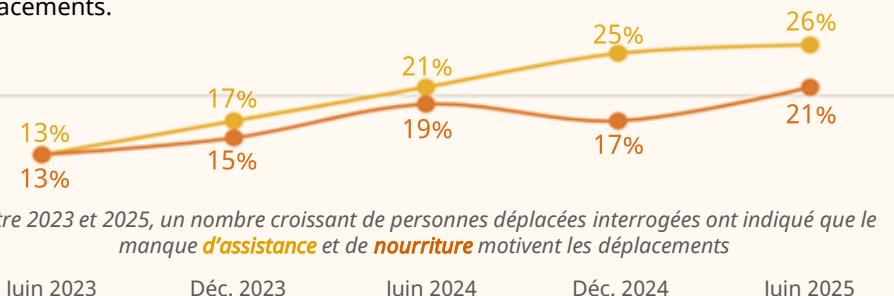
PROJET 21



Entre janvier 2023 et juin 2025, le Projet 21 a consulté 36 430 familles et 29 316 communautés à travers les régions du Sahel et du Lac Tchad. Sur la base des témoignages des personnes affectées par les déplacements et d'autres défis humanitaires, le Projet 21 souhaite fournir des informations factuelles et des messages clefs spécifiquement conçus pour informer le *Senior Officials' Meeting* (SOM). Ce contenu place le concept de "protection" –défini comme l'ensemble des actions garantissant le plein respect des droits individuels en vertu du droit international, y compris la dignité, la prévention des abus et le soutien au relèvement– au centre des efforts humanitaires, de développement et de consolidation de la paix. Les messages suivants correspondent principalement à la 4^e priorité thématique du SOM 2025 (protection et droit international humanitaire), et également aux autres thématiques consacrées par le SOM 2025, à savoir : (1) espace humanitaire ; (2) efficacité de la réponse ; (3) fragilité et nexus.

(1) Prévenir de nouveaux déplacements

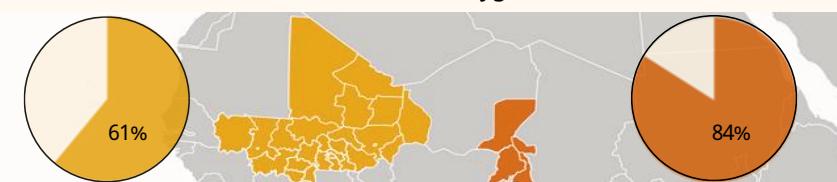
À mesure que l'espace humanitaire se réduit, les organisations humanitaires sont confrontées à des défis croissants pour fournir une aide vitale. Les restrictions de mouvement induites par les conflits, le déni de services et l'utilisation d'engins explosifs improvisés (EEI) rendent l'accès aux communautés affectées et vulnérables plus difficile. Préserver l'espace humanitaire est essentiel, non seulement pour sauver des vies, défendre les droits, et prévenir de nouveaux déplacements.



Juin 2023 Déc. 2023 Juin 2024 Déc. 2024 Juin 2025

(2) Adopter des approches intégrées

Principal vecteur de risques en matière de protection, les conflits menacent directement la sécurité des femmes et des enfants, qui représentent 80% de l'ensemble des personnes déplacées au Sahel. Les conflits accentuent l'insécurité alimentaire, qui, à son tour, exacerbe des formes spécifiques de violence commises à l'encontre des femmes et des enfants ; notamment liées à l'adoption de mécanismes d'adaptation nocifs tels que les mariages précoces et le sexe de survie. La lutte contre ces formes de violence doit devenir une composante centrale de l'ensemble des interventions humanitaires, dans les secteurs de la sécurité alimentaire, de l'éducation, de la santé, des abris, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.



L'insécurité alimentaire est mentionnée comme cause principale de l'augmentation de la VBG dans les régions du **Sahel Central** et du **Lac Tchad**

(3) Investir dans les infrastructures

Les communautés déplacées et les communautés hôtes sont toutes deux confrontées à des défis infrastructurels, qui empêchent leur accès effectif aux services essentiels tels que les services de santé. Ces défis comprennent notamment l'absence, le dysfonctionnement, et/ou l'éloignement des services essentiels. À mesure que les déplacements se prolongent, ces défis doivent être reconnus et relevés par des acteurs se situant au-delà du secteur humanitaire. Opérationnaliser le Nexus pour la fragilité est essentiel pour résoudre les défis infrastructurels entravant la fourniture de services et assurer que personne ne soit laissé pour compte.



*Y compris l'**absence**, l'**éloignement** des services, ainsi que le **manque d'équipements, de médicaments et de personnel**

(4) Garantir la redevabilité et la participation

Assurer le respect des principes de protection dans les zones affectées par les conflits nécessite la pleine participation des communautés concernées. Seule une telle participation peut assurer et soutenir une prise de décision transparente, localisée, ancrée dans les réalités du contexte et les mécanismes endogènes. La redevabilité envers les populations affectées (AAP) est essentielle pour soutenir et restaurer les capacités des communautés à prévenir, gérer et résoudre les défis de protection. Les partenaires stratégiques et financiers devraient réservé une partie de leurs enveloppes financières pour inciter et garantir, tant la planification que la mise en oeuvre effective des activités d'AAP, tout en capitalisant sur les capacités des acteurs humanitaires à communiquer avec les communautés.

8 répondants sur 10 souhaitent être **consultés** dans les processus de conception et de mise en oeuvre des programmes d'**assistance**. 8 sur 10 confirment également qu'ils **communiquent de manière efficace** avec les acteurs humanitaires, ce qui reflète leur confiance et accessibilité



PrésERVER l'environnement de protection dans les régions du Sahel et du Lac Tchad

PROJET 21



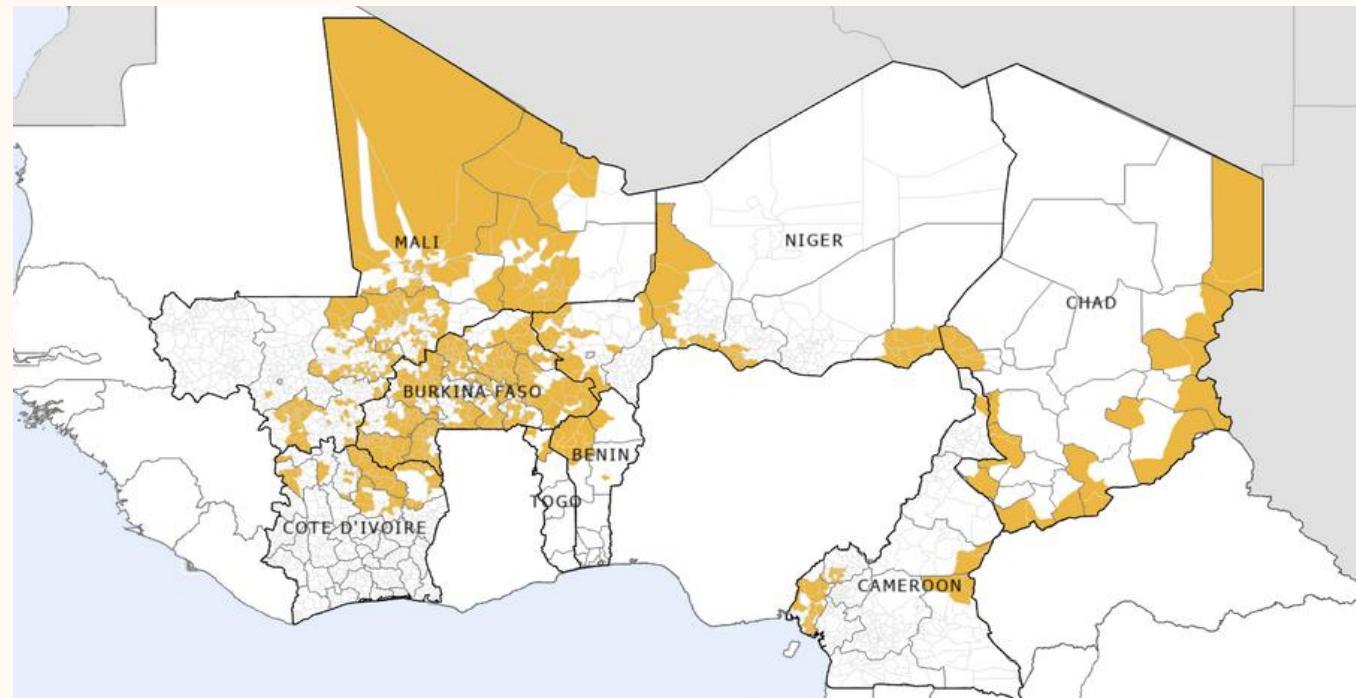
À propos du Projet 21

Le Projet 21 est un **système de monitoring de protection régional, transfrontalier et inter-agence**. Fondé sur une méthodologie standardisée et des outils harmonisés, le Projet 21 sonde de manière continue les communautés affectées par les **déplacements, l'insécurité et les conflits**. S'appuyant sur les plateformes existantes et des groupes de coordination dédiés, les partenariats établis par le Projet 21 associent **plus de 30** organisations, parmi lesquelles deux tiers sont locales et nationales, dans des activités de collecte, d'analyse, et de dissémination de données de protection. Depuis 2021, le Projet 21 a contribué à la fusion de **18 systèmes différents de monitoring de protection** déployés au Sahel Central, et, a permis de combler les lacunes en matière de collecte et d'analyse de données.

Mettant en avant le rôle central de la **protection** à travers le Nexus Humanitaire-Développement-Paix, le Projet 21 transforme les voix des communautés affectées en des **stratégies, programmes et actions informées**. Depuis 2021, les moniteurs du Projet 21 ont mené **près de 200,000 entretiens** au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, en République Centrafricaine et au Tchad. En 2025, le Projet 21 s'efforce de maintenir sa présence dans les principales situations de déplacement forcé en **Afrique de l'Ouest et du Centre** : (i) le Sahel Central ; (ii) le Bassin du Lac Tchad ; (iii) la Situation Soudanaise à l'Est du Tchad ; (iv) les pays côtiers du Golfe de Guinée.

Le Projet 21 collecte, analyse et dissémine des données sur la situation des communautés affectées par les déplacements forcés, à travers ses consultations avec des ménages et informateurs clefs. Les données du Projet 21 sont analysées par des groupes d'analyse dédiés, établis aux niveaux régional et nationaux. Les conclusions présentées dans ce document reflètent uniquement les situations des individus, ménages et communautés consultées dans les zones et durant les périodes couvertes.

Aperçu de la couverture géographique du Projet 21 | 2025



Vers un cadre régional de référence pour les données et l'analyse de protection

2020 - 2022

- Lancement du Projet 21 comme projet pilote.
- Développement d'outils et de méthodologies harmonisées.
- Déploiement au Burkina Faso, au Mali, au Niger, et dans la province du Lac Tchad.

2022 - 2025

- Déploiement d'équipes dédiées sur le terrain.
- Extension au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, en République Centrafricaine, au Tchad et au Togo.
- Réalisation d'une revue indépendante à mi-parcours.

2025 - 2027

- Consolidation du Projet 21 comme cadre régional de référence pour la production de données et d'analyses de protection.
- Contributions renforcées aux agendas de l'inclusion statistique et de la localisation.

Le Projet 21 est reconnaissant du soutien généreux de :

With funding from
Austrian Development Cooperation



Co-funded by
European Union
Humanitarian Aid



From
the People of Japan

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Agency for Development and Cooperation SDC



UKaid
Joint Data Center
on Forced Displacement

United Nations
CERF

Inscrivez-vous à la Newsletter du Projet 21